

L'économie du fédéralisme

## Un modèle de stabilisation régionale

Yves Rabeau

Volume 47, numéro 3, octobre–décembre 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003849ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003849ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rabeau, Y. (1971). Un modèle de stabilisation régionale. *L'Actualité économique*, 47(3), 399–417. <https://doi.org/10.7202/1003849ar>

## *Un modèle de stabilisation régionale*

La politique économique du gouvernement canadien a été longuement et est encore jusqu'à un certain point dominée par la philosophie d'une économie de type concurrentiel où les mécanismes habituels d'ajustement jouent sans entrave majeure. La politique de stabilisation n'a pas fait exception à cette ligne générale de pensée.

Les décisions du gouvernement central en matière de stabilisation telles qu'on peut les retrouver par exemple dans les discours du budget depuis les débuts des années cinquante, reposent sur des diagnostics qui portent sur la situation économique canadienne que l'on caractérise par des « moyennes nationales » appropriées ; or c'est un fait qui est connu depuis longtemps que ces moyennes sont, d'une part, dominées par l'importante économie de l'Ontario et, d'autre part, renferment des différences régionales qui sont parfois d'envergure. Dans ces circonstances, une politique keynésienne de stabilisation risque de donner au niveau régional des résultats aberrants ; le professeur Pierre Harvey le soulignait déjà clairement en 1956 [4] \* et plus récemment, le professeur André Raynaud suggérait un mécanisme de gestion de la politique fiscale (une caisse de stabilisation conjoncturelle) qui tienne compte des disparités régionales.

### I. POLITIQUE GLOBALE ET POLITIQUE RÉGIONALE

Pour être efficace, une politique globale de stabilisation doit supposer l'existence d'un « marché national » de la main-d'œuvre dans lequel interviennent une demande et une offre macroéconomiques

---

\* Les nombres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

de main-d'œuvre. L'existence d'un tel marché implique que certaines caractéristiques propres à une économie de type concurrentiel se retrouvent grosso modo dans la réalité, notamment la parfaite mobilité de la main-d'œuvre et la parfaite connaissance des conditions prévalant sur le marché. De plus, on doit supposer que l'emploi de la main-d'œuvre est lié à la demande globale suivant les relations habituelles de la macro-économie. Dans ces conditions, en régularisant la demande nationale de biens et services, le gouvernement central contrôle le niveau de l'emploi national et des prix. En d'autres termes :

*« complete federal responsibility might be justified if unemployment... across Canada moved together, if full employment in one area was matched by full employment in all other areas and if federal action has an equal impact in all areas »<sup>1</sup>.*

Or, qu'en est-il de la réalité canadienne dans ce domaine ? On peut considérer la relation keynésienne entre l'output et l'emploi comme une approximation raisonnable de la réalité pour les fins de la politique économique à court terme. La structure actuelle de l'économie ne nous permet pas cependant d'accepter même à titre d'approximation grossière de la réalité, l'hypothèse du « marché national » de la main-d'œuvre. On pourrait évidemment dresser une longue liste des facteurs qui expliquent l'échec des mécanismes classiques qui auraient dû jouer dans le sens d'une égalisation des revenus des travailleurs et des taux d'activité entre les régions. Cependant, pour les fins de cet exposé, il suffit de noter que les taux de chômage des cinq régions canadiennes varient à peu près ensemble (bien que de récentes études suggèrent l'existence de sérieux décalages lors des reprises dans le cas du Québec [6]) mais que les écarts entre les taux des différentes régions se sont maintenus depuis l'après-guerre ; dans le cas du Québec l'écart à la moyenne nationale se serait même élargi [12]. Par conséquent, l'économie nationale est en quelque sorte fractionnée en sous-économies possédant des taux d'activité différents. Certaines études ont d'ailleurs souligné le même problème pour le cas des États-Unis [3].

Face à ces constatations, une politique de stabilisation globale basée sur des moyennes nationales peut paraître adéquate à l'échelon

1. D.M. Nowlan, « The Economics Component of Canadian Federalism » in *Public Finances in Canada: Selected Readings*, p. 154.

national mais aura des « effets pervers » au niveau régional que l'on peut résumer ainsi : en période de haute conjoncture, une politique anti-inflationniste à l'échelon national ira dans la *bonne direction* pour les régions qui ont un taux d'activité plus élevé que la moyenne nationale mais elle sera probablement trop faible, tandis que cette politique ira généralement dans la *mauvaise direction* pour les économies ayant un taux d'activité inférieur à la moyenne nationale en ce sens qu'elle freinera leur activité économique soit avant (et parfois bien avant) que ces régions n'aient atteint le plein emploi ou soit au moment où elles sont à peu près au plein emploi et demanderaient ainsi une politique neutre.

Par ailleurs, en période de basse conjoncture, une politique expansionniste ira dans la bonne direction pour toutes les régions mais elle sera trop forte pour les régions à taux d'activité supérieur à la moyenne nationale et trop faible pour les autres régions. Dans tous les cas, la politique fiscale du gouvernement central n'est jamais régionalement adéquate.

À ce problème s'ajoute celui de la croissance marquée des budgets des administrations provinciales et leur désir récent de participer à la stabilisation de leur économie régionale. D'ailleurs, on a déjà soutenu il y a quelque temps [1] la thèse suivant laquelle certaines provinces disposent d'une économie assez importante avec des effets de fuite assez faibles et d'outils de politique économique assez puissants pour justifier l'intervention du gouvernement provincial sur le plan de la stabilisation. Ces développements relativement récents peuvent être une source d'incohérence et d'inefficacité coûteuse sur le plan de la gestion de la politique de stabilisation. Une politique anti-inflationniste du gouvernement central risque de voir ses effets annulés par des politiques expansionnistes de gouvernements provinciaux ; dans certains cas, un tel effet pourrait être heureux pour une région particulière mais ceci ne serait, en principe, que l'effet du hasard. Du côté des provinces, des politiques de relance économique peuvent être neutralisées par l'action du gouvernement central. En somme on peut avoir une situation où simultanément les provinces tentent de lancer leur économie dans une direction (expansionniste pour les unes, contractionniste pour les autres) et où en même temps, le gouvernement fédéral poursuit sa propre politique de stabilisation ; avec les effets de fuite entre les provinces et la

structure des taux d'activité dans le Canada, tous les résultats sont possibles face à une situation aussi désordonnée.

Ainsi, pour remédier à ces différents problèmes, nous proposons une nouvelle conception de la politique de stabilisation, basée essentiellement sur la régionalisation des objectifs de plein emploi et de stabilité des prix dans une optique d'équilibre général qui tienne compte des effets de fuite entre les régions et de l'équilibre à maintenir dans la balance des paiements.

Avant de faire l'exposé de ce modèle, nous pouvons rapidement reprendre quelques-uns des arguments que l'on oppose à l'idée d'une régionalisation de la politique fiscale ; il ne saurait être question ici de faire un relevé exhaustif de ces arguments mais il s'agit simplement de souligner ceux qui apparaissent le plus souvent sur ce sujet.

Un argument fréquent est celui du manque d'efficacité d'une politique régionale provenant des fuites importantes qui peuvent exister entre les régions ; ces fuites ont pour effet de réduire le multiplicateur régional interne et, par conséquent, pour obtenir un effet donné sur l'output régional, il faudrait une intervention (par exemple une augmentation des dépenses) considérable ; il n'y a donc pas d'intérêt pour les provinces (par exemple) à essayer de stabiliser leur économie. C'est notamment la position de la Commission Carter qui s'est servie de cet argument pour appuyer l'idée d'un renforcement des moyens d'intervention du gouvernement central et en même temps pour rejeter le principe des politiques provinciales de stabilisation. C'est également une thèse qui a été soutenue à différentes occasions dans les milieux académiques (voir à titre d'exemple bien typique [8]).

Les réponses apportées à ces objections se sont en général inscrites dans la logique même de ces arguments, soit celle de l'équilibre partiel.

On a notamment prétendu que les provinces de par leur juridiction constitutionnelle peuvent dépenser dans plusieurs secteurs où les fuites ne sont pas trop considérables et où l'intensité en main-d'œuvre est élevée [1]. En somme, par un choix approprié de leur politique de dépenses, les provinces peuvent, du moins dans certains cas, minimiser les fuites vers l'extérieur (pour évidemment ce qui a trait au premier *round* des dépenses). En fait, ceci peut s'appliquer aux plus grosses provinces qui ont peut-être des budgets compor-

tant des marges de manœuvre plus considérables et qui ont une économie de toutes façons moins sujette aux mécanismes de fuite. Très récemment, des études empiriques qui en sont encore au stade préliminaire [9] suggèrent que pour le Québec, l'Ontario et les Maritimes, les multiplicateurs internes de dépenses excèdent assez largement les multiplicateurs croisés de sorte qu'une politique provinciale de stabilisation est susceptible d'obtenir un succès raisonnable. Ces résultats contredisent les jugements à priori qu'on retrouve notamment dans le rapport Carter. Toute cette argumentation qui tourne autour du problème des fuites entre régions est à mon avis mal posée. Non pas que les fuites n'aient pas d'importance mais il faudrait replacer leur effet dans un contexte d'équilibre général. Souvent, on a présenté leurs effets dans le contexte de l'équilibre partiel en se demandant si une région isolée par le truchement de son gouvernement provincial ou même par l'intermédiaire d'une politique sélective quelconque du gouvernement central est en mesure d'agir efficacement sur son niveau d'output et d'emploi. Or, si on raisonne dans le cadre de l'équilibre général où l'on tient compte explicitement des effets des politiques d'une région sur les autres régions et donc des effets de fuite entre régions, le problème se pose différemment. En somme, la question des fuites ne milite pas contre une politique sélective sur une base régionale mais contre des politiques régionales isolées. Dans le cadre de l'équilibre général, on doit se poser la question suivante : étant donné les mécanismes de fuite entre les régions, quel dosage régional des politiques de stabilisation doit-on avoir *simultanément* pour obtenir une situation convenable de l'emploi dans chaque région ? Le terme « convenable » est expliqué plus bas.

Une autre objection à la régionalisation de la politique fiscale maintient qu'il serait difficile d'obtenir une situation de plein emploi « généralisé » puisqu'une part des différences entre les taux de chômage entre les régions est le fait d'un chômage structurel curable avec des mesures de moyen terme et non avec la politique de stabilisation. Sur le plan empirique, il est évidemment difficile de connaître la proportion du « chômage structurel » dans un taux de chômage ; on connaît les débats qui existent sur cette question [4] et on ne peut pas dire que les réponses suggérées jusqu'à présent soient satisfaisantes. Dans le cas canadien, on remarque que les écarts

régionaux au taux de chômage canadien varient avec la conjoncture. Dans le cas du Québec, il serait intéressant ici de rapporter un test empirique qui apparaît dans une annexe de notre thèse (notre collègue Pierre Harvey publiera d'ailleurs sous peu une étude détaillée de ces questions). Le test montre que pendant une période bien précise où la demande était forte au Québec (période des travaux de l'Exposition universelle de 1967), il a été possible de réduire de façon marquée ce que l'on pourrait appeler « l'écart moyen stationnaire » entre le taux de chômage du Québec et celui du Canada pour la période 1960-69 (voir [12], p. 291). En d'autres termes, une période bien circonscrite de forte demande au Québec a permis de réduire de façon significative l'écart au taux de chômage canadien que l'on a généralement observé pendant la décennie 1960-1970. Ceci suggère que les écarts des taux de chômage à la moyenne canadienne ne sont pas nécessairement des phénomènes structurels rigides. Une autre étude empirique très récente [6] nous fournit des indications additionnelles sur la façon d'interpréter les écarts entre les taux de chômage régionaux : les cycles régionaux ne sont pas parfaitement synchronisés de sorte que les écarts peuvent être en partie attribuables à des phénomènes relatifs à la structure de l'économie régionale. Les résultats de cette étude suggèrent que la reprise économique au Québec accuse un retard marqué (allant jusqu'à six mois) sur celle de l'Ontario. Ce retard peut être lié à la structure industrielle (par exemple, élasticité de la demande à certains biens et phénomène de retard d'adaptation dans l'emploi dans le secteur de la fabrication [5]) ou d'autres mécanismes tels que le rôle anti-cyclique de la construction résidentielle (la répartition du revenu en Ontario comparativement à celle du Québec favoriserait une reprise plus rapide). Il s'agit d'une interprétation des résultats qu'il faudrait vérifier empiriquement.

Le débat sur ces questions empiriques reste ouvert. Ce qui nous importe pour l'instant, c'est qu'il existe des différences structurelles entre les régions telles que certaines d'entre elles croissent plus rapidement et sont en mesure de maintenir plus facilement un haut niveau d'emploi ; en somme, certaines régions apparaissent plus dynamiques que d'autres. Dans ces conditions, une politique visant à tout prix à égaliser les taux de chômage dans toutes les régions risque d'être coûteuse sur le plan de la croissance économique nationale et

du rendement social des dépenses publiques. La politique de stabilisation amène elle-même les responsables de la politique économique à faire un arbitrage entre les objectifs de longue et de courte période (plus d'emplois aujourd'hui mais un revenu per capita plus faible dans l'avenir, par exemple). Nous ajoutons dans le cas d'une régionalisation de la politique de stabilisation une dimension à ce problème d'arbitrage : quel choix va-t-on faire parmi différentes combinaisons de structure régionale de taux de chômage et de croissance économique ? Essentiellement il s'agit là d'un problème de croissance optimale qu'on peut formuler, par simplification, de la façon suivante : les responsables de la politique économique vont essayer de placer l'économie nationale sur un sentier de croissance qui assure une augmentation maximale de la consommation per capita tout en satisfaisant à des contraintes d'équilibre régional de longue période (en se fixant par exemple un niveau maximal de disparité régionale dans la croissance de la consommation per capita) et de courte période (soit notamment la structure régionale des taux d'activité) ; à ceci il faudrait bien sûr ajouter une longue liste d'objectifs et de contraintes pour obtenir un programme plus complet de croissance optimale (voir [12], pp. 14ss) : Un tel programme ferait ainsi ressortir les conséquences des différents objectifs de la politique économique ; en modifiant notamment les contraintes d'équilibre régional, on ferait apparaître différents sentiers de croissance et c'est le rôle des responsables de la politique économique de choisir un sentier particulier ; la solution du programme qui serait retenu fournirait à chaque instant (entendons : une année) dans le temps la structure régionale des taux d'activité (ce que nous avons appelé plus haut des « taux d'activité convenables ») ou si l'on veut, la structure régionale des revenus de plein emploi. Pour un programme de stabilisation régionale, ces revenus de plein emploi deviennent des objectifs donnés à atteindre. Il est peu probable que la solution impliquerait une égalisation des taux de chômage (du moins à court terme) entre les régions ; cependant, une politique qui viserait à atteindre des cibles de plein emploi par région ne comporterait plus en principe d'effets pervers régionaux et ne poserait plus les problèmes de coordination dont nous avons parlé.

C'est ce programme de stabilisation à court terme que nous allons maintenant décrire. Nous n'avons pas l'intention d'insister



sur les aspects techniques (on retrouvera une discussion détaillée de cette question dans [12], pp. 76 à 146) mais plutôt d'indiquer les problèmes théoriques et pratiques que cette approche soulève.

## II. UN MODÈLE DE RÉGIONALISATION DE LA POLITIQUE FISCALE

Nous allons ici nous inspirer d'une longue discussion apparaissant dans notre thèse de doctorat. Nous avons dû jeter dans l'ombre certains points de l'analyse au risque peut-être d'en fausser l'interprétation et la portée. Nous espérons cependant que cet exposé abrégé fera ressortir les points essentiels de l'argumentation.

### 1) Hypothèses

Nous allons maintenant faire une série d'hypothèses d'ordre institutionnel et technique pour obtenir un modèle de stabilisation régionale. Ce modèle s'inspire essentiellement de la situation canadienne et, à ce titre, s'approche davantage de la réalité que, disons, un modèle de croissance à un seul secteur (et c'est peut-être précisément là une source additionnelle de difficultés !); mais notre programme de stabilisation demeure bien sûr une représentation abstraite de la réalité.

a) Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont mis d'accord sur un programme de croissance qui fournit chaque année les revenus de plein emploi  $Y_i^*$  de chaque région. Chaque  $Y_i$  est lié à l'emploi  $N_i$  par une fonction de production macro-économique.

Il découle de cette hypothèse que le taux de chômage canadien n'est plus une cible en soi de la politique économique. La moyenne nationale découle du choix des objectifs régionaux.

b) Comportement des gouvernements. — On suppose que chaque gouvernement impose des taxes et des dépenses dans les secteurs de sa juridiction selon une constitution donnée.

#### i) Gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral demeure responsable de la politique commerciale. Pour des raisons d'équité, la structure de sa taxation est uniforme pour l'ensemble du pays (le taux  $t_i$  est le même dans toutes les régions). La taxation peut être utilisée pour les fins de stabilisation mais devra varier également dans toutes les régions. Il utilise

aussi des dépenses publiques pour atteindre les objectifs régionaux de plein emploi ; une partie des dépenses fédérales ne sera donc pas faite uniquement en fonction des critères d'efficacité (rendement social). On appellera  $\bar{G}_i$  le montant des dépenses publiques fédérales faites dans la région  $i$  en fonction des critères de rendement social (montant fixe) ; on appellera  $G_i$  les dépenses faites dans la région  $i$  pour les fins de stabilisation (montant variable). Il demeure le premier responsable de la politique de stabilisation ; les provinces n'interviendront que lorsque les instruments fédéraux d'intervention seront insuffisants pour réaliser les objectifs.

ii) *Gouvernements provinciaux :*

— chaque gouvernement provincial possède sa propre structure de taxation (le taux  $t_{pi}$  vaut pour la région  $i$ ).

— les dépenses provinciales ( $\bar{G}_{pi}$ ) sont faites uniquement en fonction de leur rendement social et ne sont pas utilisées pour les fins de la politique de stabilisation.

— chaque gouvernement participe à la politique de stabilisation lorsque nécessaire en ajustant son taux de taxation  $t_{pi}$  ou la proportion des dépenses faites à l'intérieur de la province ; pour simplifier ici, nous ignorerons ce dernier instrument de la politique fiscale.

c) Le gouvernement central établit son budget par région de manière à ce que l'on puisse connaître l'impact fiscal complet de tous les gouvernements sur une région donnée<sup>2</sup>. (Ceci suppose évidemment une connaissance adéquate des flux interrégionaux). De plus, nous supposons qu'il y a consolidation des surplus ou déficits par région du gouvernement fédéral avec les surplus ou déficits des gouvernements provinciaux de façon à obtenir un seul surplus ou déficit par région.

La proportion d'un surplus ou d'un déficit régional appartenant au gouvernement provincial et fédéral sera déterminée en partie par le programme de stabilisation selon la contribution de chaque gouvernement à la réalisation des objectifs ; cette contribution apparaît dans la solution du programme de stabilisation. L'autre partie du surplus ou déficit est fixée de façon indépendante selon les objec-

2. Pour simplifier nous laissons de côté les gouvernements municipaux.

tifs de chaque gouvernement mais en accord avec les indications du programme de croissance.

Pour faciliter le financement des opérations dans un contexte où les provinces participent activement à la politique de stabilisation nous supposons qu'il existe un seul agent financier qui se charge du financement des déficits régionaux. Si les surplus excèdent les déficits, il y a un surplus budgétaire macro-économique et dans le cas contraire, il y a un déficit macro-économique (pour une description plus détaillée des mécanismes financiers qui pourraient exister dans un pareil contexte, voir [12], pp. 79ss.).

d) Le taux de change est fixe et il n'est pas en général utilisé pour les fins de stabilisation. La politique commerciale n'est également pas utilisée pour les fins de stabilisation.

e) La demande pour nos exportations est une donnée exogène et on suppose aussi que la composition régionale de cette demande est constante à court terme. Chaque région exporte donc à l'étranger un montant donné de biens et services.

f) Le mouvement international des capitaux est sensible aux variations des taux d'intérêt de sorte qu'une hausse du taux d'intérêt  $r$  engendre un accroissement des entrées nettes de capitaux. Les capitaux circulent librement à l'intérieur de l'économie nationale de sorte que toute différence entre les taux d'intérêt d'une région à l'autre serait effacée par des mouvements de capitaux.

g) Enfin, une hypothèse qui ne sert qu'à simplifier l'exposé : on supposera qu'il n'existe que deux régions. La région 1 est celle à « croissance lente » dont le taux de chômage excède toujours la moyenne nationale. La région 2 est celle à « croissance rapide » dont le taux de chômage est en deçà de la moyenne nationale.

## 2. Le programme de stabilisation et l'équilibre général de l'économie

L'objectif de l'administration de la politique fiscale et monétaire est maintenant le suivant : assurer le plein emploi régional (défini par les revenus potentiels  $Y_1^*$  et  $Y_2^*$ ) et assurer en même temps l'équilibre de la balance des paiements pour l'ensemble de l'économie. Il y a donc des cibles régionales et aussi une cible nationale.

Le programme de stabilisation interne pose le problème de la cohérence entre les objectifs  $Y_1^*$  et  $Y_2^*$  et de l'intervention des divers

niveaux de gouvernements. Les solutions de ce programme de stabilisation obtenues pour différents niveaux de taux d'intérêt nous permettent de dégager la courbe d'équilibre interne qui est une adaptation d'un modèle macro-économique proposé par Mundell [10]. D'autre part, on peut adjoindre à cette courbe celle de l'équilibre externe pour trouver la solution d'équilibre général pour l'économie qui comprendra :  $S_1^*$  et  $S_2^*$ , les surplus (déficits) budgétaires de chaque région et  $r^*$  le taux d'intérêt de l'ensemble de l'économie.

### A) La stabilisation interrégionale

Nous allons d'abord discuter le cas simple où seul le gouvernement fédéral intervient pour atteindre les cibles  $Y_1^*$  et  $Y_2^*$ . Nous montrerons ensuite dans quelles circonstances l'intervention des gouvernements provinciaux peut devenir nécessaire pour réaliser les objectifs de plein emploi.

Définissons les termes suivants :

$k_{ii}^n$  : le multiplicateur interne de dépenses pour la région  $i$  évalué au taux d'intérêt  $r = r_n$ . (Ceci tient compte de l'influence de  $r$  sur les différentes propensions à dépenser).

$k_{ij}^n$  : le multiplicateur croisé entre les régions  $i$  et  $j$  défini comme l'effet d'une variation des dépenses autonomes en  $j$  sur le revenu en  $i$  évalué au taux d'intérêt  $r = r_n$ .

$A_i$  : la somme des dépenses autonomes dans la région  $i$  (comportant  $\bar{G}_{pi}$ ,  $\bar{G}_{fi}$  et les exportations  $\bar{X}_i$ ).

En utilisant le cas simple de fonctions de dépenses linéaires, on peut écrire :

$$k_{11}^n(t_f, t_{p1}, t_{p2})(A_1 + G_1) + k_{12}^n(t_f, t_{p1}, t_{p2})(A_2 + G_2) = Y_1$$

$$k_{21}^n(t_f, t_{p1}, t_{p2})(A_1 + G_1) + k_{22}^n(t_f, t_{p1}, t_{p2})(A_2 + G_2) = Y_2$$

Les multiplicateurs vont varier avec les taux de la taxation qu'on fait apparaître explicitement puisqu'ils constituent des instruments de la politique économique. Ceci nous donne la forme générale du système interrégional qui va nous servir à déterminer la valeur que doit prendre chaque instrument de la politique économique. Des contraintes additionnelles pourront être ajoutées à ce système.

Le premier cas où seul le gouvernement fédéral intervient par sa

politique de dépenses revient à poser que  $t_f$ ,  $t_{p1}$  et  $t_{p2}$  sont des constantes. Il s'agit d'atteindre  $\gamma_1^*$  et  $\gamma_2^*$  et une solution efficace à ce problème se présente sous la forme :

$$\text{Min } G_1 + G_2$$

$$k_{11}^n G_1 + k_{12}^n G_2 \geq \Delta \gamma_1^n$$

$$k_{21}^n G_1 + k_{22}^n G_2 \geq \Delta \gamma_2^n$$

$$G_1 \geq 0 \quad G_2 \geq 0$$

$$\text{où } \gamma_1^* - (k_{11}^n A_1 + k_{12}^n A_2) = \Delta \gamma_1^n$$

L'hypothèse (g) nous permet de poser  $\Delta \gamma_1 > \Delta \gamma_2$ , c'est-à-dire que dans la région à plus haut niveau de chômage il y aura un écart plus considérable à combler pour atteindre le plein emploi. Ceci étant posé, le petit programme linéaire nous permet d'illustrer un certain nombre de problèmes attendant à la stabilisation régionale. Pour ce faire, on peut tracer dans l'espace  $(G_1, G_2)$  les droites ( $G_2$  est fonction de  $G_1$ ) formant les contraintes du programme. La solution de base  $G_1^*$  et  $G_2^*$  se situe évidemment au point de rencontre des droites ; l'existence d'une telle solution est liée aux conditions suivantes :

- i) il faut que  $\Delta \gamma_1$  ne dépasse pas  $\Delta \gamma_2$  de façon trop considérable.
- ii) il faut que les multiplicateurs internes soient « relativement plus élevés » que les multiplicateurs croisés.

Il est bien évident que ces deux conditions que nous distinguons pour l'exposé ne jouent pas de façon indépendante ; ainsi, si la condition (ii) est largement satisfaite, on pourra se permettre d'avoir un écart  $\Delta \gamma_1 - \Delta \gamma_2$  plus considérable que dans le cas où les multiplicateurs internes n'excèdent pas de beaucoup les multiplicateurs croisés.

Ces deux conditions rejoignent alors les objections à la régionalisation de la politique de stabilisation dont on a parlé au début.

Ainsi, les objectifs de plein emploi, avons-nous dit, n'amèneront probablement pas une égalisation des taux de chômage entre les régions mais on peut certes supposer qu'ils entraîneront une réduction des écarts moyens actuels. Par conséquent, il est bien possible que

pour une région comme le Québec ou les Maritimes, l'écart  $\Delta Y_1$  à combler soit assez important. Ces objectifs risquent alors de créer de fortes pressions sur la région 2 où pour maintenir le revenu à  $Y_2^*$ ,  $G_2^*$  devrait être « négatif » (action déflationniste). Mais la possibilité d'une solution est aussi liée au problème des fuites entre les régions : un écart  $\Delta Y_1$  même s'il est assez considérable serait compatible avec l'existence d'une solution si la région 1 est suffisamment indépendante de la région 2 de sorte que la réalisation de l'objectif  $Y_1^*$  n'entraîne pas de trop fortes pressions sur l'économie de la région 2. Dans cette perspective d'équilibre interrégional, le problème des fuites apparaît effectivement comme un obstacle à la réalisation du plein emploi régional. Il peut aussi être une source de difficultés si la valeur de  $G_1^*$  à cause d'un  $k_{11}$  faible devient considérable. Ceci nous amène à parler de la possibilité d'intervention des provinces et de contraintes additionnelles à ajouter au programme.

Le gouvernement fédéral pourra être amené à imposer un plafond au montant total ( $G_1 + G_2$ ) de dépenses pour les fins de stabilisation. Ce plafond proviendrait de différentes contraintes : il n'est évidemment pas sûr qu'on puisse trouver un montant indéterminé de dépense pour les fins de stabilisation dont la rentabilité sociale soit acceptable même si elle est en deçà de celle des autres dépenses effectuées pour les fins de croissance économique. D'importantes contraintes administratives ou techniques peuvent aussi limiter sérieusement le montant de ces dépenses (sur ces questions, on n'a qu'à se référer à l'idée d'après-guerre d'une « banque de travaux » pour les fins de stabilisation [18] ou encore aux difficultés de l'administration Diefenbaker de mettre en œuvre certains projets de dépenses pour les fins de relance économique [19]). Et de toutes façons, même s'il n'existait pas de difficulté quant aux dépenses fédérales, il faudrait considérer le problème de l'absence d'une solution au programme provenant d'un manque d'instruments d'intervention. Par exemple, dans le cas de trop grandes pressions sur la région 2, une hausse de  $t_{p2}$  pourrait nous permettre de trouver une solution. Mais on voit immédiatement poindre une autre difficulté : jusqu'à quel point les autorités provinciales de la région 2 acceptent-elles de façon temporaire (du moins en principe) de hausser leur taux de taxation pour réaliser les objectifs. L'hypothèse (a) nous indique que les gouvernements sont d'accord pour la réalisation

d'un programme de plein emploi mais il reste à préciser, en somme, la contribution de chaque partie au programme ; le gouvernement fédéral sera celui dont la contribution sera la plus élevée puisqu'il reste le premier responsable de la stabilisation et il devra servir en quelque sorte d'arbitre dans la mise en pratique d'un tel programme.

Le programme complet fera donc intervenir une nouvelle série de contraintes portant sur les dépenses fédérales et sur les variations de la taxation que chaque gouvernement est prêt à accepter pour atteindre les objectifs. La formulation du programme devient alors plus délicate. Pour illustrer ce processus d'arbitrage, on peut se servir d'un programme statique non linéaire (puisque les multiplicateurs ne sont plus constants) avec une fonction objective à la manière de Theil [15] qui ferait apparaître de façon pondérée les taux de taxation et les dépenses du fédéral. Dans une telle approche, la fonction objective doit traduire le fait que chaque participant, même s'il a convenu d'une certaine responsabilité face à la réalisation du programme, tende jusqu'à un certain point, à « maximiser son propre intérêt » [2]. Cette formulation plus complexe du programme ferait ressortir un point additionnel qui est en somme implicitement évident et qu'il faudrait ajouter aux deux autres conditions préalablement trouvées ; chaque gouvernement ne devra pas tenter de trop limiter sa participation au programme de stabilisation en se fixant par exemple pour le cas d'une province, une marge très faible de variation du niveau de taxation ; cette contrainte additionnelle pourrait compromettre la réalisation du programme.

Ce modèle est essentiellement statique. Or il serait plus juste et plus intéressant de formuler le problème de façon dynamique selon l'approche de la théorie des jeux différentiels<sup>3</sup>. Nous aurions pu signaler cette approche dans la section suivante mais nous croyons que cette remarque s'insère mieux à ce stade-ci de l'exposé. Le modèle peut se présenter sous la forme d'un problème de contrôle généralisé où il existe plusieurs joueurs qui exercent un contrôle sur le système en agissant à l'aide de leurs instruments d'intervention (taxation et dépenses) mais où on est évidemment en présence d'une situation de complète interdépendance telle que le rendement social

3. Nous poursuivons actuellement des travaux de recherche dans ce domaine en collaboration avec notre collègue, le professeur Alain Haurie de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal.

d'un agent (un gouvernement) est affecté par l'action des autres. Dans l'optique que nous avons adoptée, il faudra faire intervenir une hiérarchie dans les joueurs ; le gouvernement central jouerait le rôle d'un coordonnateur visant à réaliser une rencontre (une intersection) des cibles de chaque joueur du système. Un système hiérarchisé dans lequel il existe plusieurs niveaux de décision peut faire ressortir les problèmes de coordination entre les paliers inférieurs et supérieurs et les situations de concurrence entre les joueurs du palier inférieur <sup>4</sup>.

### B. Équilibre général de l'économie

Nous allons poursuivre en supposant qu'il existe une solution au programme de stabilisation pour la gamme pertinente des taux d'intérêt. Chaque solution nous montre pour un taux d'intérêt donné la répartition régionale du surplus ou déficit macroéconomique des gouvernements. De là, il est facile de tracer dans l'espace des surplus (ou déficits) et des taux d'intérêt la ligne de l'équilibre interne qui montre les combinaisons de surplus (déficits) et de taux d'intérêt qui assurent le plein emploi selon bien sûr la nouvelle définition que nous lui avons donnée. On ajoute dans le même graphique la ligne d'équilibre externe (en précisant son contenu régional). C'est un théorème facile à démontrer que cette ligne d'équilibre externe coupe la ligne d'équilibre interne par-dessus. C'est aussi un théorème que pour avoir une solution stable la politique fiscale doit être utilisée pour réaliser les objectifs internes et la politique monétaire pour assurer l'équilibre externe. Ceci provient de l'hypothèse du taux de change fixe et de la mobilité internationale des capitaux. Il ressort de ceci que l'allocation initiale des politiques aux objectifs que nous avons faits (politique fiscale pour la stabilisation interne et politique monétaire pour l'équilibre externe) se révèle correcte puisqu'elle assure une solution stable. Comme il serait difficile à cause de la mobilité des capitaux d'utiliser la politique monétaire pour un programme de stabilisation interne, il y a alors lieu de prendre avantage de cette propriété de l'équilibre en

4. L'existence d'un retard d'adaptation du côté de la production ou de la consommation ainsi que du côté de l'action des gouvernements constitue un problème dynamique qu'il faudrait introduire dans un programme de stabilisation ; les travaux de base dans ce domaine appartiennent à A.W. Phillips [11]. Pour une discussion des principes impliqués, voir [12], pp. 14088.



utilisant la politique fiscale pour des fins de stabilisation interne. À ce titre également, il est avantageux de maintenir un régime de taux de change fixe.

Au point de rencontre des deux lignes, nous obtenons le taux d'intérêt d'équilibre et le surplus (déficit) macro-économique d'équilibre et sa répartition régionale.

### III. LES LIMITES DU MODÈLE

Nous avons déjà indiqué que cette formulation était essentiellement statique et sur le plan théorique, il y a lieu d'examiner les propriétés dynamiques de ce modèle. Il existe évidemment d'autres points sur lesquels il serait intéressant de faire des recherches. Nous en dressons ici une liste sommaire en mettant en tête les points qui nous semblent les plus intéressants.

a) Ce modèle rompt avec la tradition keynésienne sur le plan des objectifs en faisant intervenir explicitement des considérations régionales. Mais ce programme reste keynésien sur le plan des modes d'intervention pour la réalisation des objectifs. Or, les problèmes récents d'inflation tendent à montrer que les instruments keynésiens ne sont plus suffisants pour assurer le plein emploi avec stabilité des prix. Nous n'avons pas parlé explicitement du problème de l'inflation en faisant l'hypothèse que les objectifs régionaux de revenu de plein emploi assureraient une stabilité satisfaisante du niveau des prix. S'il n'en est pas ainsi, les instruments du programme seront insuffisants et il faudra ajouter des objectifs et des modes d'intervention additionnels. Ceci peut nous amener notamment à des objectifs sur la répartition du revenu (une politique de plein emploi et des revenus). Ce problème peut passablement compliquer l'analyse puisqu'il faudrait faire une étude régionale de l'inflation. Or certaines décisions en matière de prix ne sont vraisemblablement pas ou peu influencées par des conditions régionales lorsqu'il s'agit, par exemple, de firmes considérables opérant à l'échelon national ou international. Il semble bien d'après certaines études américaines que l'inflation soit avant tout un problème d'ordre sectoriel [13]. De plus, lier, par exemple, la progression des revenus à la productivité régionale peut devenir un objectif additionnel difficile à mettre en œuvre dans le cadre institutionnel actuel où le phénomène de parité

(des effets de « débordement » entre les régions) des revenus joue un rôle important. En somme un des défis actuels qui se pose à l'art de la politique économique, soit la réalisation du plein emploi à prix stables, se poserait d'une façon peut-être encore plus compliquée dans un modèle de stabilisation régionale.

b) Notre deuxième remarque porte à nouveau sur le caractère trop keynésien de ce modèle de stabilisation. On peut adresser au choix d'un objectif de revenu de plein emploi régional des reproches analogues à ceux que l'on formule contre la politique actuelle du gouvernement central. En effet, le taux de chômage régional cache aussi des disparités importantes dont la structure s'apparente à celle que l'on retrouve au niveau national ; c'est le cas notamment du Québec où certaines régions ont un taux de chômage ordinairement plus élevé que la moyenne et l'importance de la région de Montréal dans l'ensemble de l'économie du Québec peut fausser l'interprétation des indicateurs économiques du Québec. Il y aurait donc lieu d'ajouter au programme certains sous-objectifs d'emploi à l'intérieur d'une région. Ce problème est probablement moins sérieux à l'échelon régional qu'il l'est au niveau national puisqu'on peut s'attendre à une mobilité plus grande de la main-d'œuvre à l'intérieur d'une région ; de plus, on a montré [17] que la mobilité de la main-d'œuvre augmente avec l'amélioration des conditions de l'emploi et la réalisation de l'objectif  $\gamma_i$  peut amener une réduction des écarts de chômage dans une région.

c) Nous avons fait l'hypothèse en quelque sorte standard qui consiste à supposer une nette division du travail entre la politique fiscale et la politique monétaire. L'une s'occupe de la stabilisation interne, l'autre, de l'équilibre externe. Nous n'avons pas parlé, de plus, du problème de l'administration de la dette publique dans le cadre institutionnel où il n'existerait qu'un seul agent financier pour tous les gouvernements.

Dans le cas de la dette publique, on retrouvera une discussion de certains problèmes dans notre thèse. Mais il serait intéressant de voir comment les théories récentes sur l'administration de la dette publique [16] s'accommoderaient de cette division régionale de l'économie. Ce qui nous amène à parler des interactions possibles entre le fiscal et le monétaire. En pratique, on imagine mal une division

aussi rigoureuse des tâches et ainsi une utilisation exclusive de la politique monétaire pour des fins externes. Les modèles de stabilisation du type que nous avons utilisé n'ont pas étudié, à notre connaissance, ces mécanismes d'interaction et une étude de ces mécanismes devrait se faire dans un contexte dynamique.

Enfin, une dernière remarque portera sur la possibilité de mettre effectivement en œuvre un programme de stabilisation régionale. On assiste depuis quelques années à un changement de mentalité avec les programmes visant à réduire les disparités régionales et la création du ministère de l'Expansion économique régionale ; ce dernier joue cependant un rôle un peu flou, que l'on peut parfois associer au développement économique et d'autres fois à la stabilisation à plus court terme en mettant l'accent sur les créations d'emploi. Mais il n'y a pas en somme de mécanisme officiel bien organisé qui viserait à une régionalisation des politiques de stabilisation.

Si on mettait en œuvre, par exemple, la proposition du professeur Raynaud sur une caisse de stabilisation conjoncturelle et reprise dans une étude du ministère des Affaires intergouvernementales [6], le principe de la régionalisation de la politique de stabilisation serait en quelque sorte institutionnalisé et se retrouverait dans les mécanismes d'action sur l'économie. Bien sûr, le succès d'une caisse de stabilisation reposerait en somme sur les conditions d'existence d'une solution que nous avons dégagée dans notre modèle.

Yves RABEAU,  
École des Hautes Études commerciales (Montréal)  
et  
Université du Québec à Montréal

BIBLIOGRAPHIE

- [1] BARBER, C.L., « The Theory of Fiscal Policy from the Point of View of the Province », Ontario Committee on Taxation, Report, Queen's Printer, Toronto, 1967.
- [2] BRETON, A., « A Theory of Demand for Public Goods », *Canadian Journal of Economics and Political Science*, novembre 1966.
- [3] ENGERMAN, S., « Regional Aspects of Stabilization Policy », in *Essays in Fiscal Federalism, Studies of Government Finance*, sous la direction de R.A. Musgrave, 1965.

MODÈLE DE STABILISATION RÉGIONALE

- [4] HARVEY, Pierre, « Conjoncture et structures : les perspectives spatiales du plein-emploi au Canada », *L'Actualité Économique*, oct.-déc. 1956.
- [5] KUH, E., « Cyclical and Secular Labor Productivity in U.S. Manufacturing », *Review of Economics and Statistics*, février 1965.
- [6] Ministère des Affaires intergouvernementales, Direction de la Recherche, « Les fondements économiques de l'aide conjoncturelle », photocopie.
- [7] NOWLAN, F.C., « The Economics Component of Canadian Federalism », in *Public Finances in Canada : Selected Readings*, p. 154.
- [8] OATES, W.E., « The Theory of Public Finance in a Federal System », *Canadian Journal of Economics*, février 1968.
- [9] MILLER, F.C., « The Case for Regional Fiscal Policy in Canada », Paper submitted at the Canadian Economics Association, Memorial University, juin 1971.
- [10] MUNDELL, R.A., « The Appropriate Use of Monetary and Fiscal Policy for Internal and External Stability », *International Monetary Fund Staff Paper*, mars 1962.
- [11] PHILLIPS, A.W., « Stabilization Policy in a Closed Economy », *Economic Journal*, juin 1957.
- [12] RABEAU, Y., « The Federal-Provincial Fiscal Policies : a Short Term Analysis with Application to the Quebec Economy », Doctoral Dissertation submitted at the Massachusetts Institute of Technology, juin 1970.
- [13] SCHULTZE, C.L., *Recent Inflation in the United States*, Study Paper No. 1, Joint Economic Committee, Congress (86), 1959.
- [14] SIMLER, N.J., « Long Term Unemployment, the Structural Hypothesis and Public Policy », *American Economic Review*, décembre 1964.
- [15] THEIL, H., *Economic Forecasts and Policy*, North-Holland Publ. Co., Amsterdam, 1958.
- [16] TOBIN, J., « An Essay on Principles of Debt Management », Commission on Money and Credit, (Fiscal and Debt Management Policies), 1963.
- [17] VANDERKAMP, J., « Interregional Mobility in Canada : a Study of the Time Pattern of Migration », *Canadian Journal of Economics*, août 1968.
- [18] WILL, R.M., « Studies of the Royal Commission on Taxation », Canadian Fiscal Policy, 1967.
- [19] ....., « The Time Lags of Fiscal Policy », Conference on Stabilization Policies, 1966.